



Délibération n°2412-10

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Etaient présents : Gérard BRANDA – Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS – Eliane CALDEI-VIDAL – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Philippe ALLEGRINI – Fabienne GALLI – Patrice MARTIN – Chantai BARBIER – Christian DI MARTINO

Absents : Karine FAGES – Jean-Marc BLANIC

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Création d'un poste de
Policier municipal mutualisé**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a l'opportunité de créer un poste de policier mutualisé. En effet, à la suite de premiers échanges, les communes de l'Escarène, Peillon, Bendejun, Coaraze, Cantaron ont exprimé le besoin de disposer d'un tel agent.

Il permettrait en effet de se donner de meilleurs moyens pour lutter contre les incivilités au quotidien, assurer des missions de médiation en cas de conflits de voisinage ou rixes, procéder aux constatations d'infractions diverses et les réprimer, de nuisances sur le terrain et assurer le suivi des procédures visant l'espace public (enlèvement d'encombrants, d'épaves...).

Toutefois, ce besoin ne permet pas d'envisager pour chacune de ces collectivités de recruter à elle seule un tel agent à temps complet. Les communes sont donc en accord pour que le recrutement de l'agent soit assuré par la commune de l'Escarène et soit mis à disposition auprès des autres communes, dans le cadre d'une convention de mutualisation de la police municipale dont les modalités seront à définir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** la création d'un poste de policier municipal du grade de brigadier-chef principal,
- **ACCEPTE** que ce poste s'inscrive dans le cadre d'une mutualisation avec les communes de l'Escarène, Peillon, Bendejun, Coaraze, Cantaron,
- **SOLLICITE** l'adoption avec les autres communes concernées d'une convention de mutualisation de la police municipale permettant de préciser les modalités de mise à disposition de l'agent et des moyens matériels afférant et de répartition de la charge financière du poste.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Christian DI MARTINO

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 23/12/2024
Qualité : Maire